

# Production horticole

RNCP15613 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                                       |
| Sigle                   | BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole |
| Code(s) NSF             | 211                                            |
| Formacode(s)            | 21027                                          |
| Code(s) ROME            | A1414, A1405, A1301                            |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                        |
| Date d'échéance         | 01/01/2024                                     |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

## Partenaires habilités

19 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 19 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                                                                                | SIRET          | Habilitation                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| ASS GROUPE ECOLE SUPERIEURE AGRICULTURE                                                                  | 34238263700011 | Former et organiser l'évaluation |
| ASS MAISO FAMIL CANTON LAMBESC                                                                           | 78273673000014 | Former et organiser l'évaluation |
| CAMPUS LA MOUILLERE ORLEANS LOIRE VALLEY                                                                 | 77551109000018 | Former et organiser l'évaluation |
| CENT.AGRICOL.INTERCOMMUNAL MIXTE                                                                         | 31569851400017 | Former et organiser l'évaluation |
| CRTE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE                                                                 | 78346979400011 | Former et organiser l'évaluation |
| EPLEFPA DU LOIRET                                                                                        | 19450094800048 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU LOT ET GARONNE     | 19470019100019 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE MONTRAVEL-VILLARS | 19421210600018 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LYCEE AGRICOLE ET HORTICOLE DE COUTANCES                                            | 19501213300011 | Former et organiser l'évaluation |
| INSTITUT DE GENECH                                                                                       | 78362626000013 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 19 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp15613-production-horticole/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

L'horticulture française se caractérise par deux types de produits, alimentaires et non alimentaires et par deux modes de production, sous abri et de plein champ. Quatre systèmes d'exploitation se rencontrent principalement :

- l'exploitation d'arboriculture fruitière tournée vers la production et la vente de fruits ;
- l'exploitation maraîchère tournée vers la production et la vente de légumes, parfois de fraises ;
- l'exploitation de pépinière tournée vers la production et la vente de végétaux d'ornement, fruitiers ou forestiers, à différents stades ;
- l'exploitation florale tournée vers la production de fleurs ou feuillages coupés, plantes en pot ou à massif, bulbes, jeunes plants.

La production horticole ne saurait être dissociée de la vente. Plus encore que dans d'autres secteurs de production agricole, les exploitations horticoles doivent adapter leur production en fonction des exigences de la clientèle, de contraintes réglementaires ou contractuelles ainsi que des caractéristiques des filières de commercialisation y compris au plan international.

Le titulaire de ce diplôme peut accéder, avec l'ancienneté, à la formation continue et la VAE, à des métiers à caractère transversal comme la commercialisation, la gestion ou le négoce.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde

C2. Communiquer dans une langue étrangère

C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser

C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

C5. Formuler un diagnostic d'un bassin de production horticole au sein d'un territoire et d'une filière

C6. Participer au pilotage de l'entreprise horticole dans un contexte de durabilité

C7. Porter un diagnostic sur le fonctionnement d'un agrosystème horticole

C8. Conduire un processus de production horticole de plein champ et hors sol

C9. Organiser le travail, gérer les ressources humaines pour atteindre les objectifs de production et assurer la mise en marché

C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en production horticole pour faire face à une situation professionnelle

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le principal métier visé par le titulaire de ce diplôme est le métier de responsable de culture, souvent nommé chef de culture. Il peut avoir la responsabilité de plusieurs hectares de productions sous abri, de plusieurs dizaines d'hectares de production en plein champ. Il est souvent employé par une structure privée mais aussi par les services « parcs et jardins » des collectivités locales.

Il s'oriente souvent vers l'installation à l'issue d'une période salariée, mais aussi dans le cadre d'une succession ou d'une intégration dans une société d'exploitation. Les compétences du chef de culture sont incluses dans ce métier mais il faut y ajouter celles du gestionnaire d'entreprise.

Les centres expérimentaux et de recherche, publics et privés, embauchent de nombreux titulaires du BTSA PH pour assurer la conduite des parcelles expérimentales, la mise en place, la conduite et l'interprétation des essais.

Même si le niveau d'embauche a tendance à s'élever, le technicien supérieur horticole a toujours sa place dans les structures de conseil et de développement : Chambres d'agriculture, CETA, CIVAM, coopératives, groupements, entreprises d'agrofournitures...

Les métiers de la distribution et de la mise en marché sont aussi attractifs car les employeurs exigent la possession d'un socle de connaissances en production horticole.

Le titulaire de ce diplôme peut aussi exercer son activité dans de nombreux autres secteurs : la formation, l'approvisionnement des entreprises en intrants, matériels et fournitures, la gestion, le commerce horticole et de loisir,

les activités « nature et découverte»...

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Horticulteur/Chef d'exploitation horticole, responsable de culture /Chef de culture, technicien d'expérimentation, technicien conseil en horticulture

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 768 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)<br>A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)<br>A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée)<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 111 849                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 37 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 91 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A1X40 — Maraîchers et horticulteurs<br>A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs<br>A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture                                                                                                |

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

#### COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ; 1/3 de représentants qualifiés des

professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 8 091 €                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Selon la branche        | 6 300 € – 9 144 €                                                                                                                                                                                                                                             |
| Prise en charge         | Branches concernées                                                                                                                                                                                                                                           |
| 8 091 €                 | Valeur par défaut · 202 branches                                                                                                                                                                                                                              |
| 9 144 €                 | CPNE de l'agriculture, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNE industries alimentaires diverses, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole |
| 8 252 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP des commerces de gros                                                                                                                                                               |
| 8 099 €                 | CPNEFP Commerce à distance, CPNEFP des jardineries et graineteries                                                                                                                                                                                            |
| 8 000 €                 | CPNE de l'immobilier                                                                                                                                                                                                                                          |
| 6 300 €                 | CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil                                                                                                                                                                                                |

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 01/01/2024 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4168

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36773

## Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15613/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 23                |
| Parcours menés à terme | 33                |
| Taux d'achèvement      | 143 %             |
| Période                | 03/2022 – 06/2024 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 40                |
| Montant total engagé     | 174 750 €         |
| Coût moyen par dossier   | 4 369 €           |
| Durée moyenne            | 901 h             |
| Période                  | 10/2020 – 09/2023 |
| France compétences       | 50 %              |
| France Travail           | 31 %              |
| Régions                  | 14 %              |
| OPCO                     | 4 %               |
| Reste à charge titulaire | 2 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.